



Honoraires du 1er janvier 2020

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION VENTE

5% du prix net vendeur pour les prix supérieurs à 200 000 euros
Honoraires charge acquéreurs

Forfait de 10 000 euros pour les prix inférieurs à 200 000 euros

ESTIMATION VENTE OFFERTE

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20%)

A la charge du locataire :

-honoraires de visites, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m²

-honoraires de réalisation de l'états des lieux : 3€/m²

A la charge du bailleur :

-honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m²

-honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m²